

ASSEMBLEE GENERALE DU JEUDI 15 DECEMBRE 2016

SOMMAIRE

RELEVÉ DES DÉCISIONS

Prévention & communication

1. Etude de préfiguration - TZDZG
2. Composteurs Individuels de Jardin (CIJ) et accessoires - Grille tarifaire 2017 et convention VALTOM / Adhérents
3. Facturation des agendas aux collectivités

Finances

4. Indemnité de conseil aux receveurs
5. Budget 2016 : décision modificative n°3
6. Emprunt lié au programme 2016 des Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)
7. Autorisation de mandatement de l'investissement 2017
8. Tarification VALTOM 2017
9. Grille de tarification 2017 - Traitement et valorisation des déchets sur les installations du VALTOM
10. Ligne de trésorerie 2017
11. Autorisation d'Engagement et de Crédits de Paiement (AE/CP) pour l'opération OrganiCité® 2 : actualisation

Traitement-transport

12. Prise en charge du centre de transfert de Vertaizon (SBA)
13. Convention cadre tripartite pour le co-compostage à la ferme
14. Projet de centrale photovoltaïque sur l'ISDND de Puy-Long

Questions diverses

15. Bilan de la Semaine Européenne de la Réduction de Déchets (SERD) 2016

RELEVÉ DE DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 15 DÉCEMBRE 2016

Le 15 décembre 2016, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 1^{er} décembre 2016

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 33

Pouvoirs : 01

Votants : 34

Présents : Mesdames ADAMY Béatrice, ANGLARET Sylviane, BONNET Monique, CHASSIN Nicole, DEGUI Marie-Christine, DUBIEN Ghislaine, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal, PRIEUX Nicole.

Messieurs ADENOT Dominique, ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, BISSIRIEX Thierry, BCEUF Jean, BONNET Nicolas, CHASSANG Jean-Pierre, CHASSARD Frédéric, CHAUVIN Lionel, DAURAT Jean-Claude, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, LAFFONT Alain, MAILLARD Guy, MASSEBOEUF Claude, MOLINIER Jean-Claude, PELISSIER Patrick, POUGET Jacques, ROUX Thierry, VIGNAUD Bernard.

Pouvoirs : Messieurs PRONONCE Hervé (à M. ALEDO Marcel).

Excusés : Messieurs BOHELAY Philippe, DI GIAMBATTISTA Nicolas, GODARD Jérôme, LEPEE Grégory, NEUVY Flavien, RENAUD Michel.

Au cours de cette réunion, le comité syndical a adopté les décisions suivantes :

Prévention & communication

1. Etude de préfiguration - TZDZG

Le comité syndical décide à l'unanimité :

- de valider le principe d'une étude de préfiguration dans le cadre du programme « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage »,
- de valider le principe d'un groupement de commandes entre le VALTOM et ses collectivités adhérentes,
- de valider le projet de convention de groupement de commandes,
- d'autoriser le Président à lancer cette étude, qui aura pour objet la réalisation d'un document cadre « déchets et économie circulaire » et de focus pour les territoires concernés pour dégager des potentiels d'actions,
- d'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à ladite étude,
- d'autoriser le Président à refacturer les focus aux collectivités du VALTOM,
- d'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès de l'ADEME.

2. Composteurs Individuels de Jardin et accessoires - Grille tarifaire 2017 et convention VALTOM / Adhérents

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de valider :

- les prix de vente aux usagers et de refacturation par le VALTOM à ses collectivités adhérentes des composteurs individuels de jardin et accessoires, comme suit :
 - composteur petit modèle (300 litres en bois ou en plastique) : 32,50 € TTC (2016 : 32,00 € TTC),
 - composteur grand modèle (600 litres en bois ou en plastique) : 38,00 € TTC (2016 : 37,00 € TTC),
 - pack petit modèle (en bois ou en plastique) : 40,00 € TTC (2016 : 39,00 € TTC),
 - pack grand modèle (en bois ou en plastique) : 45,00 € TTC (2016 : 44,00 € TTC),
 - aérateur de compost seul : 14,80 € TTC (2016 : 16,00 € TTC),
 - bioeaux supplémentaires : 2,75 € TTC (2016 : 2,75 € TTC),
- la convention de partenariat entre le VALTOM et ses collectivités adhérentes pour l'année 2017.

Ces tarifs seront effectifs à partir du 1^{er} janvier 2017.

3. Facturation des agendas aux collectivités

Le comité syndical décide à l'unanimité :

- de valider le montant unitaire de facturation pour l'agenda 2017 de 5,34 € HT,
- d'autoriser le Président du VALTOM à percevoir les recettes induites auprès des collectivités concernées.

Finances

4. Indemnité de conseil aux receveurs

Le comité syndical décide à la majorité :

- de ne pas attribuer, pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 30 juin 2016, l'indemnité de conseil à Monsieur Jacques ROULAND,
- d'attribuer pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 31 décembre 2016, au taux de 100 %, l'indemnité de conseil à Monsieur Denis LOYE.

5. Budget 2016 : décision modificative n°3

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver la décision modificative n°3 de 2016.

6. Emprunt lié au programme 2016 des Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de souscrire un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin, aux conditions suivantes :

- Montant : 1 105 735 €
- Durée : 15 ans
- Taux fixe : 0,65 % sur 5 ans - coût : 30 246,40 €
- Taux fixe : 1,17 % sur 10 ans - coût : 44 201,80 €
- Coût total de l'emprunt : 74 448,20 €
- Périodicité des remboursements : trimestrielle (montant de l'échéance compris entre 20 225,74 € et 18 482,62 € - remboursement à capital constant)
- Frais de dossier (commission d'engagement) : 0,15 % (1 658,60 €)
- Versement des fonds : principe de mobilisation (prêt à mobilisations successives)
- La date butoir de tirage des fonds est le 30 juin 2017

7. Autorisation de mandatement de l'investissement 2017

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à :

- engager et à mandater les dépenses d'investissement 2017 dans la limite des crédits suivants et ce, avant le vote du budget primitif (BP) 2017 :

Opération comptable	Libellé	Rappel BP 2016	Montant autorisé
OPFI	Opérations financières	7 095 814,12 €	1 773 953,53 €
11	Composteurs	130 000,00 €	32 500,00 €
15	Matériel bureau & info	26 820,00 €	6 705,00 €
22	Plateforme Charbonnier	1 000,00 €	250,00 €
23	Plateforme Ambert	1 000,00 €	250,00 €
26	Centres de transfert	279 304,88 €	69 826,22 €
31	ISDND	3 789 102,00 €	947 275,50 €
34	Valorisation énergétique	30 450,00 €	7 612,50 €
35	Communication (signalétique)	20 000,00 €	5 000,00 €
36	Plateformes de transit	15 000,00 €	3 750,00 €
TOTAL		11 388 491,00 €	2 847 122,75 €

- reprendre ces crédits au BP 2017.

8. Tarification VALTOM 2017

1/ Le comité syndical décide, à la majorité, d'arrêter les tarifs de facturation du VALTOM à l'attention de ses collectivités adhérentes pour l'année 2017, à compter du 1^{er} janvier 2017 pour la valorisation des déchets ménagers résiduels, des encombrants et des refus de tri issus de la collecte sélective à 97,78 € HT / tonne, TGAP incluse.

2/ Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'arrêter les montants des forfaits transfert / transport au titre de la facturation 2017, à compter du 1^{er} janvier 2017 par les collectivités adhérentes du VALTOM à l'attention du VALTOM selon la répartition suivante :

- Le forfait transfert, qui regroupe les charges d'exploitation est fixé à :
 - 6,00 € HT / tonne, pour les collectivités gérant en régie le transfert des centres de transfert VALTOM d'Ambert, Courpière, Issoire, Lempdes-sur-Allagnon, Riom, Saint-Diéry, Saint-Eloy-les-Mines, Saint-Ours-les-Roches, Saint-Sauves et Vertaizon.
- Le forfait transport est spécifique à chaque centre de transfert géré aujourd'hui en régie, à savoir :
 - 12,00 € HT / tonne pour le Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA) concernant le centre de transfert de Riom et 8,00 € HT / tonne concernant le centre de transfert de Vertaizon,
 - 14,00 € HT / tonne pour le Syndicat Issoire Brioude (SIB) concernant les centres de transfert de Lempdes sur Alagnon et d'Issoire,
 - 19,00 € HT / tonne pour le SMCTOM Haute-Dordogne concernant le centre de transfert de Saint-Sauves.

9. Grille de tarification 2017 - Traitement et valorisation des déchets sur les installations du VALTOM

Le comité syndical décide, à l'unanimité, valider les propositions de tarifs relatifs aux installations du VALTOM au titre de l'année 2017, à compter du 1^{er} janvier 2017.

10. Ligne de trésorerie 2017

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à :

- ouvrir une ligne de trésorerie au titre de l'année 2017, d'un plafond maximum de 6 000 000 €, auprès du Crédit Agricole et aux conditions suivantes :
 - Index : EURIBOR 3 mois
 - Taux de l'index flooré (c'est-à-dire la prise en compte du taux de l'index en négatif)
 - Taux de marge : 0,70%
 - Montant maximum : 6 000 000 €
 - Montant minimum : aucun
 - Frais de dossier (commission d'engagement) : 0,15% (9 000,00 €)
 - Commission de non utilisation : néant
 - Périodicité de paiement des frais : trimestrielle
- signer tout document s'y rapportant.

11. Autorisation d'Engagement et de Crédits de Paiement (AE/CP) pour l'opération OrganiCité® 2 : actualisation

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de valider la révision d'échelonnement des crédits de paiements lié au projet OrganiCité® 2 selon la répartition indiquée dans le tableau suivant :

Exercice budgétaire 2015	36 100 € HT
Exercice budgétaire 2016	36 100 € HT
Exercice budgétaire 2017	64 800 € HT
Total engagement	137 000 € HT

Traitement-transport

12. Prise en charge du centre de transfert de Vertaizon (SBA)

Le comité syndical décide à l'unanimité :

- de valider la proposition de prise en charge par le VALTOM des coûts engendrés par le transfert et le transport des tonnages au départ du centre de transfert de Vertaizon et ce, à partir du 1^{er} janvier 2017,
- de valider le projet de convention entre le VALTOM et le SBA pour la coopération et l'exploitation du centre de transfert de déchets ménagers de Vertaizon et le transport des déchets depuis ce dernier,
- d'autoriser le Président à signer cette convention.

13. Convention cadre tripartite pour le co-compostage à la ferme

Le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet de convention établi entre le VALTOM, la FDCUMA de compostage et les agriculteurs concernés,
- d'autoriser le Président du VALTOM à signer ladite convention.

14. Projet de centrale photovoltaïque sur l'ISDND de Puy-Long

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à :

- lancer un appel à projets ayant pour objet les projets de centrale photovoltaïque sur les ISDND de Puy-Long à Clermont-Ferrand, du Poyet à Ambert et du Milliazet à Miremont,
- lancer les procédures administratives nécessaires telles que le permis de construire,
- solliciter les aides auprès de nos partenaires (Europe, Etat, Région, Département, ...).

Questions diverses

15. Bilan de la Semaine Européenne de la Réduction de Déchets (SERD) 2016

Le comité syndical prend acte du bilan de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD) 2016.